

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil d'école du Mardi 10 novembre 2020

Heure de début de séance : 18h00

Personnes présentes en visio-conférence :, Mme Prud'homme, Maire-adjointe aux affaires scolaires, Mmes Patrix, Toussaint, Crespin, Malherbe, Haguenier, représentantes des parent-e-s d'élèves, Mmes Garda, Porhel, Lenormand, Jeffredo, enseignantes, Mme Aubry, directrice, Mme Porphire, directrice du périscolaire,

Personnes excusées : Mme M. Pelosse et Gimonet, IEN, M. Viémont, Maire

Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits : 546 ; nombre de votants : 259 ; bulletins blancs ou nuls : 23, suffrages valablement exprimés : 236 ; taux de participation : 47,44%, identique à 2019. Sont élus au quotient électoral : Mmes et M. Patrix, Haguenier, Toussaint, Giraudier, Malherbe, Crespin, Bernadat, Lalevée, Sibiril, Gaillard, Foucreau, Chauvelot, Boufflet, Ouvrard, Titulaires, Mmes et M. Pichereau, Bourdel, Joubel, suppléant-e-s.

Temps périscolaire

Mme Porphire nous signale que depuis la mise en place des mesures Covid, les TAP faisant intervenir des prestataires extérieures sont annulés.

Un nouveau protocole a été mis en place afin d'éviter au maximum le brassage des enfants tant sur le temps de la pause méridienne que sur le temps du périscolaire. Il y a un animateur par classe. Pendant la pause méridienne, les horaires de repas sont décalés afin de respecter les dernières mesures sanitaires. Les enfants s'adaptent plutôt bien à ce changement, le rythme est pris. La difficulté est le temps limité à 30 minutes pour la prise du repas, certains enfants sont sollicités pour manger plus rapidement.

Sur le temps du périscolaire, les niveaux sont aussi séparés, les enfants de primaire ne goûtent plus au réfectoire mais dans leur salle. Le personnel de l'ALSH a modifié ses horaires, tout le monde embauche dès 7h15 et fini à 18h30. Leur journée est plus étendue qu'auparavant, 3 animateurs ont été embauchés afin de répondre au besoin de cette nouvelle organisation. La difficulté réside lorsqu'un membre du personnel est absent, il est alors plus difficile de limiter le brassage des enfants.

Question des parents : Suite aux évolutions des conditions et protocoles sanitaires, est-il prévu une entrée/sortie différente selon le niveau des enfants? Ne serait-il pas judicieux, dans la continuité des efforts déjà mis en place par le personnel, et les enfants de l'école maternelle étant accueillis au sein des locaux de l'école maternelle, de proposer la sortie de ces enfants par un portail distinct des élèves de l'élémentaire ?

Réponse de Mme Porphire : Pour ce faire, il faudrait mobiliser une à deux personnes à l'extérieur pour rester au portail, difficile à mettre en place, il faudrait alors recruter encore du personnel supplémentaire.

Les maternelles ne se mélangent pas avec les enfants de l'élémentaire, les petites sections et les moyennes sections restent en maternelle, les grandes sections sont en élémentaire mais à part des autres enfants. Le seul moment de brassage reste le passage devant l'accueil de l'ALSH et depuis la rentrée de la Toussaint les enfants de l'élémentaire portent un masque. C'est assez complexe à mettre en place. Mme Porphire soulève un point de réflexion à savoir que s'il faut éviter le brassage des enfants dans ce cas, la proximité des enfants de tout niveau dans le bus scolaire est beaucoup plus à risque. Toutefois ce transport reste une grande aide pour les parents et limite le nombre d'enfants pour l'ALSH.

Question des parents : Les enfants qui mangent en dernier (vers 13h) ont eu l'autorisation d'apporter au sein de l'école une petite collation pour la récréation de 10h. Est-il possible d'accorder la même collation pour l'après midi pour les enfants qui ont mangé en premier (11h)?

Réponse de Mme Aubry : La collation du matin est surtout mise en place car bon nombre d'enfants ne petit-déjeunent pas correctement le matin. Or le midi, les enfants ont tous accès à un repas complet qui leur permet d'attendre l'heure du goûter, donc pas de collation autorisée l'après-midi.

Vie scolaire

Organisation pédagogique : équipe et répartitions

Mme Noel : 25 CP

Mme Porhel : 24 CP

Mme Fabre et M. Boissay (vendredi) : 13 CP/10 CE1

Mme Divet : 26 CE1

Mme Daubé : 25 CE1

Mme Garda : 24 CE1

Mme Daubanton : 27 CE2

Mme Sanmarti : 26 CE2

Mme Fort : 26 CM1

Mme Poupon : 25 CM1

Mme Boulo/Mme Jeffredo: 7 CM1/19 CM2

Mme Lenormand : 27 CM2

Mme Guérin/Mme Girault-Coudert : 28 CM2

Mme Kammes : Ulis (12 élèves inclus dans les classes)

Mme Aubry : directrice

Effectif et répartition : 62 CP, 85 CE1, 53 CE2, 58 CM1, 64 CM2, les élèves d'ULIS sont désormais comptabilisés dans les classes, mais 12 élèves affectés au regroupement, soit 332 élèves répartis sur 13 classes. Moyenne à 25.5

Concernant les accompagnants pour les élèves en situation de handicap, il y a une AESH en temps complet pour le dispositif ULIS, Mme Avez, et 2 AVS mutualisées, Mmes Bernard, Nivard. Cette année la quotité d'accompagnement est respectée par rapport aux besoins des enfants.

L'école accueille un jeune du service civique, Antoine Poupin, qui a beaucoup de missions.

RASED : Il y a une maitresse E, Mme Coullien, qui intervient sur sollicitation de l'enseignante et après accord parental pour les difficultés d'apprentissage. Il y a aussi une psychologue scolaire, Mme Falquet, qui tient une permanence téléphonique tous les lundis matins et doit être sollicitée directement par les parents. Toutes ces personnes du RASED interviennent sur le temps scolaire.

Inclusion scolaire :

- Le dispositif Ulis comprend 12 élèves en situation de handicap. Ils sont inclus dans une classe de référence (âge -1) pour les apprentissages qu'ils sont capables de suivre : 1 en CP, 2 en CE1, 1 en CE2, 2 en CM1, 6 en CM2. Au sein du regroupement, ils travaillent en petits groupes avec l'enseignante-

coordonnatrice et une AESH collective. Avec le nouveau protocole sanitaire et l'étalement des horaires, L'inclusion se fait à temps complet 1 semaine sur 2 selon les niveaux

- Inclusion : des élèves reconnus porteurs de handicap par la MDPH bénéficient d'un programme personnalisé de scolarisation (PPS). Ces enfants sont inclus totalement dans le cursus scolaire standard au sein des classes ordinaires : 1 en CE1, 3 en CE2, 1 en CM1, 2 en CM2. Deux élèves en attente du traitement de leur dossier par la MDPH. Tous ces élèves ont des adaptations pédagogiques leur permettant de progresser selon leurs capacités. Ils n'ont pas forcément d'AESH.

Projets pédagogiques et éducatifs.

Avec les mesures Covid, l'équipe enseignante n'a fait aucune projection dans l'année pour les sorties .Les projets seront évoqués en fonction de l'évolution sanitaire.

Toutefois, certaines classes ont pu aller au cinéma dans le cadre du projet école et cinéma avant les vacances de la Toussaint .Depuis le projet est annulé.

Les Beaux Arts sont en attente aussi.

Basket école: il y a une réelle difficulté avec les injonctions contradictoires car pour le ministère de l'Education Nationale, il n'y a pas de contre indication or pour la fédération de basket c'est impossible. *(basket fortement déconseillé aussi depuis le conseil par le Ministère de l'EN)*. Donc le basket se fera mais sans intervenant extérieur.

Le Handball est maintenu pour Janvier, la fédération est d'accord.

Le permis internet et piéton avec la gendarmerie sont maintenus pour le moment.

Le centre de formation de musique, l'intervention est maintenue avec des mesures sanitaires renforcées. L'intervenante commence le vendredi 13/11 pour les classes de Mmes Guérin (CM2), Noël (CP), Daubanton (CE2), Poupon (CM1), Jeffredo (CM1-CM2)

.La sécurité routière à vélo est maintenue.

Le reste des projets est en attente de l'évolution sanitaire.

Règlement intérieur

Modification qui doit être incluse dans tous les règlements intérieurs : **En cas de crise, notamment sanitaire, tous les membres de la communauté éducative doivent respecter les consignes fixées par le protocole national, ainsi que ses déclinaisons locales.**

Modification adoptée à l'unanimité.

Coopérative scolaire

La vérification des comptes de la coopérative scolaire s'est faite le jour de la mise sous pli du matériel électoral, les parents élus y ont contribué. Le solde des comptes de la coopérative scolaire est de 18 890 euros puisque les sorties en 2019-2020 ont été annulées suite au confinement, mais les subventions municipales ont été perçues. Il n'y a donc pas eu de demande de cotisation cette année.

Politique numérique

L'école rencontre des difficultés avec la maintenance et le dépannage.

Un abonnement numérique va être souscrit pour avoir un environnement numérique de travail en accord avec la réglementation sur la protection des données personnelles.

Mme Aubry signale qu'aucun temps de formation n'a été accordé par le ministère pour l'utilisation du matériel numérique et la formation au travail en distanciel.

Mme Prudhomme nous informe qu'un audit de la mairie est en cours concernant l'informatique, M. Gaudicheau fait le point sur la globalité des logiciels utilisés, du matériel informatique...pour une meilleure utilisation. Il y a une demande très appuyée de la municipalité concernant la maintenance pour une réactivité plus rapide en cas de soucis avec le matériel informatique

Une demande d'un photocopieur pour le nouveau bâtiment est faite par les enseignantes, nécessaire vu le nombre d'enseignants et la configuration des bâtiments.

Natation scolaire

La piscine est à nouveau ouverte pour les scolaires. 2 classes étaient initialement prévues en décembre, mais avec les mesures actuelles, seule une classe peut en bénéficier. A revoir selon l'évolution sanitaire, si les mesures restaient les mêmes, les classes entières de CM2 seraient privilégiées, la classe double de Mme Jeffredo pourrait ne pas bénéficier de la natation scolaire.

Plan de continuité pédagogique

Si un enfant est absent en raison du covid (positif, cas contact, famille positive...), l'école doit lui faire parvenir le travail à faire (par l'intermédiaire d'un camarade de classe, envoi par mail ou autre)

Un questionnaire a été envoyé aux familles pour connaître les moyens dont elles disposent chez elle pour permettre la continuité du travail (téléphone portable, tablette, ordinateur, imprimante...) afin de proposer l'accès à l'enseignement le mieux possible en cas de confinement total et d'un arrêt de l'école en présentiel.

Un ENT (Beneyluschool) va être testé au cours de l'année scolaire.

Hygiène et sécurité

Un exercice incendie a eu lieu le 24/09, il a fallu 3 min pour évacuer les 332 élèves et les 18 adultes présents.

Un exercice PPMS alerte intrusion a eu lieu le 14/10. Le PPMS s'est fait dans les conditions particulières liées au covid puisque la proximité physique d'un confinement en lieu sûr est en contradiction avec les mesures sanitaires actuelles. Il fallait donc faire l'exercice sur une durée de moins d'une heure avec un respect des gestes et mesures barrières, limiter le brassage des enfants... L'accent a donc été mis sur l'alerte en elle-même, tester la capacité des enseignantes à se prévenir les unes les autres en cas d'intrusion dans l'école. L'exercice a duré moins de 15 min, les enseignantes une fois l'alerte reçue devait fermer leur porte ou la bloquer avec une chaise. Mme Aubry s'est donc introduite dans l'école avec un tambourin. 4 classes n'ont pas été alertées malgré le groupe what's app mis en place, l'utilisation des bips individuels fournis par la mairie (inaudibles selon les lieux)... Les subventions promises par l'Etat, en 2015 suite aux attentats, pour équiper les écoles d'une alarme intrusion n'ont jamais été versées aux collectivités locales. Il y a donc une incapacité de se prévenir par manque de moyens.

Remarques de Mme Aubry: Pendant les vacances d'été, la serrure du local des femmes de ménage, dans le nouveau bâtiment, a été changée. Depuis impossibilité pour le corps enseignant de l'utiliser, or en cas d'intrusion et donc de confinement des élèves, ce sont les seuls sanitaires du bâtiment. Et dans un aspect plus quotidien et plus pratique l'accès au matériel de ménage (fréquemment utilisé par les enseignantes) ne peut se faire. Mme Prudhomme se renseigne au plus vite.

Question des parents : Le PPMS alerte intrusion s'est déroulé en élémentaire sans observateur extérieur, quel en est le motif ?

Réponse de Mme Aubry : Puisque seule l'alerte était testée, Mme Aubry n'a pas fait appel à des observateurs extérieurs (membres de l'AAPEEM) afin que les enseignantes ne soient pas en hypervigilance (comme les années précédentes) et voir ainsi si l'alerte circule bien d'une classe à l'autre.

Hygiène : Mme Aubry souligne le travail remarquable des agents communaux qui sont extrêmement sollicités depuis les mesures covid et qui méritent donc la gratitude de tous pour leur travail en rapport avec les mesures sanitaires.

Il est à nouveau demandé (comme chaque année) des casiers sous le préau afin que les élèves déposent leur manteau lorsqu'ils sont dans la cour.

Mesures COVID

Il s'agit du 2^{ème} protocole cette année et du 7^{ème} guide de recommandations depuis septembre.

Toutes les mesures sont prises pour respecter les gestes et distances barrières et limiter le brassage des enfants surtout le temps de la pause méridienne. Cependant, la distanciation dans les classes reste difficile de par la configuration des locaux et le nombre d'élèves par classe. Mme Aubry souligne les incohérences et la difficulté d'application des mesures sur le terrain avec un protocole renforcé sans effectif allégé. Il est noté que les nouvelles mesures , surtout pour éviter le brassage des enfants, sont peu adaptées à l'apprentissage car certains enfants ont des matinées très courtes et des après-midi très longues et vice versa.

Si à un moment donné, l'accueil à mi-temps à l'école était imposé, le scénario a déjà été anticipé par le corps enseignant. Le choix a été mis sur une alternance de 2 jours en présentiel et 2 jours en distanciel avec 1 mercredi sur 2. Les élèves peuvent donc partir avec des photocopies préparées par les enseignantes pour les jours en distanciel.

Relation école famille

Cette année, en raison de la crise sanitaire, seules les réunions de rentrée pour les CP ont été maintenues. Il y a une importance pour les parents de rencontrer les enseignants et de découvrir l'école, surtout pour les nouveaux parents.

Pour les autres niveaux des rencontres individuelles ont été mises en place.

Pour les rencontres de janvier-février les modalités sont encore floues.

Désormais, l'accent est mis sur les rdv téléphoniques ou en visio si possible, ce seront aussi les modalités privilégiées pour les équipes éducatives.

Impossible de se prononcer sur les mois qui viennent.

Questions des parents

Un manque de pistes cyclables sur la commune a été évoqué, pour la sécurité des grands et des petits, quels sont les projets de la Municipalité pour sécuriser et favoriser l'utilisation des vélos surtout aux abords de l'école ?

Réponse de Mme Prud'homme : Il est prévu un projet sur l'ensemble de la commune, dossier dirigé par M. Dal Pont et une autre personne de l'urbanisme. C'est un dossier qui concerne la circulation sur Monnaie qui est mené en profondeur, certaines autorisations et demandes à faire (notamment celles concernant la départementale 910) ne relèvent pas de la mairie. Le projet est en cours et un travail sérieux sur la commune est effectué.

Est-ce dans les fonctions de Mme Aubry de faire la circulation sur le parking de l'école, rue Nationale, et de réprimander les parents qui déposent leurs enfants à la garderie à 8h15 ?

Réponse de Mme Aubry : Il y a un arrêté Municipal en date du 11/05/2020 interdisant de stationner et de circuler sur le parking de 7 heures à 19 heures.

Mme Aubry nous signale en effet que ce n'est pas de sa compétence de faire la circulation sur le parking. Elle nous informe aussi d'une liste de tâches qu'elle effectue (comme la plupart de ses collègues) qui ne relève pas de ses obligations réglementaires : Remettre les barrières Vauban et la rubalise chaque matin (car certains s'amuse à les enlever la nuit), Aller chercher les feuilles de cantine car les enfants ne les apportent plus pour éviter les déplacements, Préparer le nouveau schéma d'accueil des enfants sur son temps de vacances, Faire l'élection du meilleur dessin pour Halloween, Aller chercher des masques pour le corps enseignant, Prendre en charge des groupes de lecture- fluence, Nettoyer l'urine au sol dans une classe, etc. Mais tout ceci est fait avec pour seul objectif l'intérêt des enfants et leur sécurité.

Mme Aubry signale qu'après explications du fonctionnement du parking et de l'arrêté aux parents, 95% de ceux-ci ont compris parfaitement la situation et respectent les modalités mises en place

Il est vrai que le parking est une prérogative municipale, Mme Aubry agit par délégation Municipale.

Mme Prudhomme rajoute pour en avoir été témoin que parfois il y a beaucoup de violence de la part de certains parents à l'encontre de Mme Aubry ou même d'elle-même lorsqu'elle a, elle aussi, fait la circulation sur le parking (circulation qui nous le rappelons était interdite de par l'arrêté, seulement tolérée).

Mme Prudhomme nous informe que ce parking fait l'objet d'une réelle réflexion au sein de la mairie (suite aux retours des parents et des enseignants). L'enjeu est la sécurité des enfants. L'arrêté va être probablement modifié pour permettre une dépose minute pour accéder à l'ALSH jusqu'à 8h15-8h20. Il est important aussi que les usagers ne commettent pas d'incivilités routières. Mme Prudhomme nous informe qu'un policier municipal devrait arriver le 1er Décembre. Un projet de barrière électrique est en cours de réflexion, elle serait fermée pendant une plage horaire définie.

Les parents élus en profitent pour remercier Mme Prudhomme et la municipalité pour l'effort d'assouplissement fait permettant ainsi aux parents de faire une dépose minute de leur enfant à l'ALSH.

Les photos scolaires n'ont pas eu l'effet escompté auprès de certains parents qui ne comprennent pas le choix du montage photo pour la photo de groupe alors que les enfants jouent ensemble dans la cour depuis le déconfinement de juin 2020. Ils demandent de ce fait pourquoi un tarif adapté n'a pas été proposé ?

Réponse de Mme Aubry : C'est un choix du photographe qui souhaitait protéger les enfants et se protéger lui aussi (il avait eu le reproche en juin d'avoir fait justement le contraire dans d'autres écoles). Le photographe a été choisi bien avant le confinement et le choix de la date (tôt pour certains) a été fait au cas où il y aurait eu un confinement total. Une des enseignante souligne que le montage photo a dû prendre beaucoup plus de temps au photographe qu'une photo collective classique, donc plus d'heures de travail, l'éventualité d'un prix moins élevé est inadéquate dans ce cas (bien au contraire)

Séance levée : 19h15, Fin du conseil d'école, Mme Aubry remercie les personnes présentes à ce premier conseil d'école en visioconférence (une première pour beaucoup des participantes).

Secrétaire de séance : Mme Patrix

La présidente, Mme Aubry

Pièces complémentaires : règlement intérieur

Jeudi 11 mars : prochain conseil d'école

Mardi 15 juin : dernier conseil de l'année